



PREFET DE LA GIRONDE

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Gironde*

*Service des Procédures
Environnementales*

ARRETE DU 14 DEC. 2010

Arrêté modificatif

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement, son titre 1er du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment l'article L 512-3,

VU l'arrêté préfectoral du 22 août 1994 autorisant la SA HYPER COSMOS (enseigne E. LECLERC) à exploiter une station service de distribution de carburants sise : 34 avenue Descartes à Saint-Médard-en-Jalles,

VU l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2010 relatif au traitement et à la dépollution des sols et des eaux souterraines,

VU l'observation de la DREAL en date du 29 novembre 2010 signalant une erreur de rédaction dans l'arrêté du 4 novembre 2010 précité,

CONSIDERANT que l'erreur signalée dans l'arrêté précité doit être modifiée,

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

L'article 4.4 (rejet des eaux traitées) de l'arrêté préfectoral complémentaire du 4 novembre 2010 fixant à la Société HYPER COSMOS (enseigne E. LECLERC) des prescriptions en vue d'assurer le traitement et la dépollution des sols et des eaux souterraines au droit du site est modifié ainsi qu'il suit.

Au lieu de lire : « les eaux traitées sont rejetées dans le réseau pluvial public », il convient de lire
« les eaux traitées sont rejetées dans le réseau **d'eaux usées** ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

- la Secrétaire Générale de la Préfecture,
 - le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,
 - le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ainsi que les inspecteurs des installations classées placés sous son autorité,
 - le Maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,
- sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le **14 DEC. 2010**

LE PREFET,
Pour le Préfet,
~~La Secrétaire Générale~~

Isabelle DILHAC